

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 1/10
	Révision n°: 2
<b>EASY REPAR BLANC</b>	Date : 10/11/2023
	Remplace la fiche : 05/03/2018
	<b>307280</b>

## Fournisseur

### IPC

10, quai Malbert  
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France  
Tél. 02.98.43.45.44  
ipc@groupe-ipc.com

## **RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société**

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : EASY REPAR BLANC

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Colmateur étanchéifiant bitumineux multi-réparations

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

### 1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

## **RUBRIQUE 2 : Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aérosol 1 (H222-H229)

Skin Irrit. 2 (H315)

Eye Irrit. 2 (H319)

STOT SE 3 (H336)

Aquatic Chronic 2 (H411)

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Aucune donnée n'est disponible.

### 2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Pictogrammes de danger

: GHS02

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement

: DANGER

Composants dangereux

: Naphta léger (pétrole), hydrotraité ; acétate d'éthyle ; cyclohexane.

Mentions de danger

H222 : Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrase EUH

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 2/10
	Révision n°: 2
<b>EASY REPAR BLANC</b>	Date : 10/11/2023
	Remplace la fiche : 05/03/2018
	<b>307280</b>

## RUBRIQUE 2 : Identification des dangers (suite)

- P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P261 : Eviter de respirer les aérosols.  
P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.  
P280 : Porter des vêtements de protection.  
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P312 : Appeler un médecin en cas de malaise.  
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.  
P391 : Recueillir le produit répandu.  
P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans le respect de la réglementation locale.

### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### 3.2. Mélanges

#### Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 64742-49-0 EC : 927-510-4 REACH : 01-2119475515-33	NAPHTA LEGER (PETROLE) HYDROTRAITE	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic. 2, H411	16,4934- 21,9912
INDEX : 607-022-00-5 CAS : 141-78-6 EC : 205-500-4 REACH : 01-2119475103-46	ACETATE D'ETHYLE	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 Nota [1]	15,5934- 20,7912
CAS : 106-97-8 EC : 203-448-7 REACH : 01-2119474691-32	BUTANE	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas Nota [1]	10-20
INDEX : 601-017-00-1 CAS : 110-82-7 EC : 203-806-2	CYCLOHEXANE	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic. 1, H410 [1]	6,5934- 8,7912
CAS : 64742-49-0 EC : 920-750-0 REACH : 01-2119473851-33	NAPHTA LEGER (PETROLE), HYDROTRAITE	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic. 2, H411	6,5934- 8,7912
CAS : 64742-49-0 EC : 921-024-6 REACH : 01-2119475514-35	NAPHTA LEGER (PETROLE), HYDROTRAITE	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic. 2, H411	3,2934- 4,3912
CAS : 64742-95-6 EC : 918-668-5 REACH : 01-2119455851-35	SOLVENT NAPHTA (PETROLEUM), LIGHT AROM	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 STOT SE 3, H335 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic. 2, H411	1,9734- 2,6312

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 3/10
	Révision n°: 2
<b>EASY REPAR BLANC</b>	Date : 10/11/2023
	Remplace la fiche : 05/03/2018
	<b>307280</b>

### **RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants (suite)**

#### **Informations sur les composants**

Produit soumis à l'article 1.1.3.7 du CLP. La règle de divulgation des composants est modifiée suivant ce cas.

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans cette rubrique, voir la rubrique 16.

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

### **RUBRIQUE 4 : Premiers secours**

#### **4.1. Description des mesures de premiers secours**

##### **Premiers soins général**

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

##### **Premiers soins après inhalation**

Toux. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

##### **Premiers soins après contact avec la peau**

Laver abondamment à l'eau.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### **Premiers soins après contact oculaire**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

##### **Premiers soins après ingestion**

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Consulter d'urgence un médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés**

##### **Après inhalation**

Essoufflement. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### **Après contact avec la peau**

Provoque une irritation cutanée.

##### **Après contact oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Avis au médecin.

### **RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone, eau pulvérisée, sable.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

##### **Danger d'incendie**

Aérosol extrêmement inflammable.

##### **Danger d'explosion**

La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des contenants clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

##### **Instructions de lutte contre l'incendie**

Refroidir les contenants exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 4/10
	Révision n°: 2
<b>EASY REPAR BLANC</b>	Date : 10/11/2023
	Remplace la fiche : 05/03/2018
	<b>307280</b>

## **RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie (suite)**

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.  
Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.  
NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Evacuer la zone.

### **Protection en cas d'incendie**

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## **RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence**

#### **Mesures générales**

Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles.  
Ecarter toute source d'ignition.  
Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

#### **Pour les non-secouristes**

#### **Procédures d'urgence**

Eloigner le personnel superflu.

#### **Pour les secouristes**

#### **Équipement de protection**

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Eviter de respirer les aérosols.

#### **Procédures d'urgence**

Aérer la zone.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.  
Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.  
Eviter le rejet dans l'environnement.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **Procédés de nettoyage**

Stocker à l'écart des autres matières.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8.

## **RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Dangers supplémentaires lors du traitement**

Déchets dangereux par suite de risque explosion. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

#### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Eviter de respirer les aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

#### **Mesures d'hygiène**

Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Mesures techniques**

Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

#### **Conditions de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des sources de chaleur.

Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

#### **Produit incompatibles**

Bases fortes / Acides forts.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 5/10
	Révision n°: 2
<b>EASY REPAR BLANC</b>	Date : 10/11/2023
	Remplace la fiche : 05/03/2018
	<b>307280</b>

## RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage (suite)

### Matières incompatibles

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

### 7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

<b>Butane (106-97-8)</b>		
France	Nom local	N-Butane
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1900
France	VME (ppm)	800
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	*
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	*
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	*
<b>Cyclohexane (110-82-7)</b>		
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1300
France	VME (ppm)	375
Belgique	Valeur seuil (ppm)	100
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	350
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	*
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	*
Belgique	Classification additionnelle	-
<b>Acétate d'éthyle (141-78-6)</b>		
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1400
France	VME (ppm)	400
Belgique	Valeur seuil (ppm)	400
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	1461
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	*
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	*
Belgique	Classification additionnelle	-

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée n'est disponible.

#### Equipements de protection individuelle

Eviter toute exposition inutile.

#### Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.

##### Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

##### Protection des mains

Porter des gants de protection.

##### Protection des voies respiratoires

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire.

##### Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée n'est disponible.

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 6/10
	Révision n°: 2
<b>EASY REPAR BLANC</b>	Date : 10/11/2023
	Remplace la fiche : 05/03/2018
	<b>307280</b>

## RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

### Autres informations

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Blanc
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
Point de fusion	: Aucune donnée n'est disponible
Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aérosol extrêmement inflammable
Limites d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites inférieures d'explosivité (LIE)	: Aucune donnée n'est disponible
Limites supérieures d'explosivité (LES)	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité	: Aucune donnée n'est disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Aucune donnée n'est disponible
Masse volumique	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 1.06
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée n'est disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

% de composants inflammables : 99,2904

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter : les rayons directs du soleil, les températures extrêmement élevées ou extrêmement basse. Chaleur. Etincelles.

Flamme nue. Surchauffe.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts et bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée, monoxyde et dioxyde de carbone.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 7/10
	Révision n°: 2
<b>EASY REPAR BLANC</b>	Date : 10/11/2023
	Remplace la fiche : 05/03/2018
	<b>307280</b>

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de dangers telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé.

<b>Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)</b>	
DL50 orale rat	> 5840 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2920 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 23.3 mg/l
<b>Cyclohexane (110-82-7)</b>	
DL50 orale rat	12705 mg/kg
<b>Acétate d'éthyle (141-78-6)</b>	
DL50 cutanée lapin	4934 mg/kg
<b>Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)</b>	
DL50 orale rat	> 5840 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2920 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 25.2 mg/l
<b>Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2800 mg/kg
CL50 inhalation rat	23.3 mg/l
<b>Solvant naphta (petroleum), light arom (64742-95-6)</b>	
DL50 orale rat	3,492 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3,16 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 6,193 mg/l/4h

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

<b>Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges
<b>Cyclohexane (110-82-7)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges
<b>Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges
<b>Acétate d'éthyle (141-78-6)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges
<b>Solvant naphta (petroleum), light arom (64742-95-6)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 8/10
	Révision n°: 2
<b>EASY REPAR BLANC</b>	Date : 10/11/2023
	Remplace la fiche : 05/03/2018
	<b>307280</b>

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques (suite)

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>EASY REPAR BLANC</b>	
Vaporisateur	Aérosol

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

#### Autres informations

#### Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Ecologie-Eau

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

Non classé.

#### Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)</b>	
CE50 Crustacés 1	3 mg/l
<b>Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)</b>	
CL50 poisson 1	13.4 mg/l
CE50 Crustacés 1	3 mg/l
ErC50 (algues)	20 mg/l
<b>Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)</b>	
CL50 poisson 1	11.4 mg/l
CE50 Crustacés 1	3 mg/l
ErC50 (algues)	10 mg/l
<b>Acétate d'éthyle (141-78-6)</b>	
NOEC chronique poisson	> 9.65 mg/l
NOEC chronique crustacé	2.4 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>EASY REPAR BLANC</b>	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement
<b>Acétate d'éthyle (141-78-6)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non établi

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non établi.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.



<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 9/10
	Révision n°: 2
<b>EASY REPAR BLANC</b>	Date : 10/11/2023
	Remplace la fiche : 05/03/2018
	<b>307280</b>

## RUBRIQUE 12 : Informations écologiques (suite)

### 12.7. Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Récipient sous pression – Ne pas percer ou brûler même après usage.

Eliminer le contenu/récipient dans le respect de la réglementation locale.

#### Indications complémentaires

Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

#### Ecologie - déchets

Eviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

1950

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

AEROSOLS inflammables

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 2

#### 14.3.1. Etiquettes ADR/RID

2.1

### 14.4. Groupe d'emballage

Néant

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Oui

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir la rubrique 7.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.



## RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementation UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

#### 15.1.2 Directives nationales

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 10/10
	Révision n°: 2
<b>EASY REPAR BLANC</b>	Date : 10/11/2023
	Remplace la fiche : 05/03/2018
	<b>307280</b>

## RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires (suite)

### Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP	Libellé
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
84	Hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

### Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
4320	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		
	1. Supérieure ou égale à 150 t	A	2
	2. Supérieure ou égale à 15 t et inférieure à 150 t	D	

**Régime** : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

**Rayon** : Rayon d'affichage en Kilomètres.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

### Libellés des phrases H, EUH figurant en rubrique 3 :

- H220 : Gaz extrêmement inflammable
- H222 : Aérosol extrêmement inflammable
- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
- H226 : Liquide et vapeurs inflammables
- H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision : rubriques 2 à 9-11-12-13-15-16

*Fin du document*